

Le service social polyvalent du CSP Vaud
propose une formation pour les professionnel·le·s

Argent - dettes - désendettement

les lundi et mardi 9 et 10 mai 2022

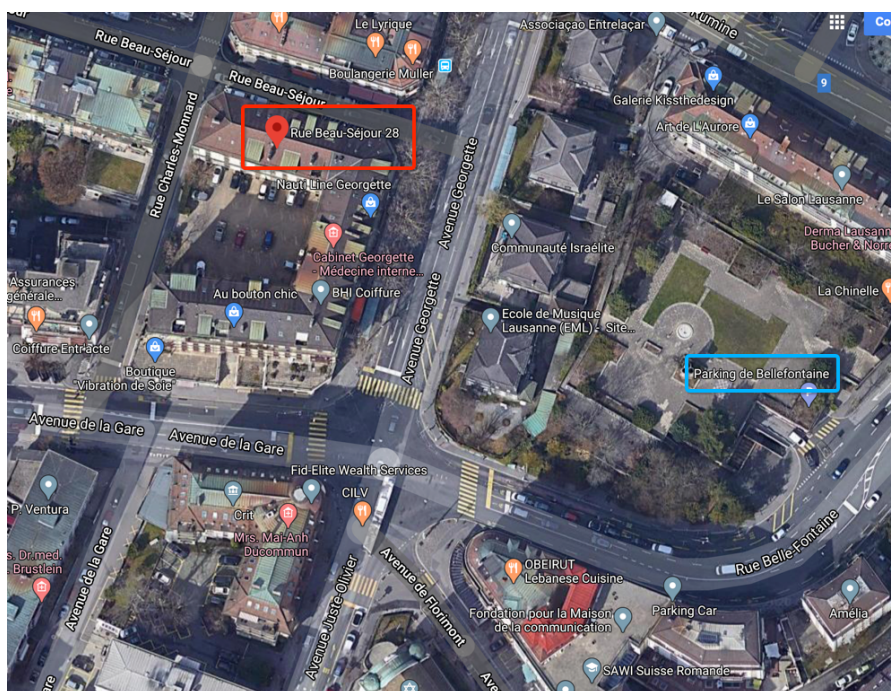
animée par Mmes Corinne Feusier et Florence Gentili, spécialisées dans les questions d'argent et de désendettement.

Public :

Professionnel·le·s confronté·e·s à des situations financières problématiques et de surendettement.

Lieu:

CSP Vaud
Rue Beau-Séjour 28
1003 Lausanne
2ème étage
Bus arrêt Georgette –
Parking Bellefontaine



Frais d'inscription:

CHF 400.- par personne, support de cours format numérique inclus.

(sera transmis par mail quelques jours avant le cours, merci de l'imprimer par vos soins ou de l'avoir avec vous sous forme numérique sur portable ou tablette)

Non inclus dans ce prix :

Le support de cours format papier de 200 pages qui peut être commandé au moment de l'inscription. (CHF 50.-) Il vous sera fourni dans un classeur au début du cours.

Le repas de midi, que chaque participant·e pourra prendre où il·elle le souhaite.

Programme

Lundi 9 mai 2022

- 08h30 – 08h45 **Accueil**
- Café - croissants
- 08h45 – 10h45 **Module I – Rapport à l'argent**
- Eclairages sur l'argent : dimensions sociales et symboliques
 - Travail social et éducation financière
- 10h45 – 12h00 **Module II – Endettement et surendettement**
- Définitions
 - Données chiffrées
 - Motifs et parcours du surendettement
 - Statistiques service social polyvalent CSP Vaud
- 12h00 – 13h30 **Pause**
- 13h30 – 16h30 **Module III - Office des poursuites**
- Statistiques
 - Procédure générale
 - Enjeux et conséquences
-

Mardi 10 mai 2022

- 08h30 – 12h00 **Module IV**
Méthodologie du désendettement : phase I
- Evaluation : aspects techniques et psychosociaux
 - Approche budgétaire - les 3 budgets :
 - 1) budget de travail
 - 2) budget selon les normes de l'office des poursuites
 - 3) budget d'assainissement
 - Inventaire des dettes
 - Bilan et perspectives
- 12h00 – 13h30 **Pause**
- 13h30 – 16h00 **Module V**
Méthodologie du désendettement : phase II
- Négociations
 - Procédures :
 - 1) Règlement amiable des dettes (art. 333 et ss LP)
 - 2) Procédure concordataires (art. 293 et ss LP)
 - 3) Faillite personnelle (art. 191 LP)
 - 4) Rachat d'actes de défaut de biens
 - Désendettement impossible
 - Vivre avec ses dettes
- 16h00 – 16h30 **Echanges, évaluation**
-